



BP N°30 66750 Saint Cyprien
Resp tech : loicabyss@aol.com 06 22 28 29 70

www.natation-triathlon-aquasportsaintcyprien



Ecole de natation
Perfectionnement adulte
Perfectionnement ados
Compétition

Ecole de Triathlon
Initiation triathlon loisir adultes
Compétition triathlon adultes
Section triathlon féminine

Chers adhérents

Vous pratiquez la natation ou le triathlon au sein de l'association.

La loi du 16 juillet 1984, modifiée par celle du 13 juillet 1992 impose aux groupements sportifs deux contraintes.

La première est d'assurer leur responsabilité civile (RC), celle de leurs préposés et celle de leurs pratiquants (licenciés et autres participants) vis à vis des tiers.

Les licenciés et pratiquants sont considérés comme tiers entre eux.

L'association a donc souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile groupement sportif pour l'ensemble de ses adhérents.

La deuxième est l'obligation d'informer les adhérents sur l'intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires.

Les conditions d'assurance et informations complémentaires vous ont été remises à l'inscription.

Pour satisfaire à notre obligation, nous attirons votre attention sur l'intérêt de souscrire un contrat "individuel accident" susceptible de vous indemniser en cas de dommages corporels indépendamment de toute responsabilité.

En effet une personne victime d'un accident corporel sans qu'un tiers puisse être mis en cause ne sera pas indemnisé.

L'association se tient à votre disposition pour vous faire des propositions d'assurance soit :

Par l'intermédiaire de la licence fédérale triathlon ou natation
ou
notre agent d'assurance.

Toutefois vous êtes peut être déjà couverts par votre assurance personnelle? (à vérifier)

Nous rappelons que les enfants doivent être impérativement accompagnés et récupérés dans les vestiaires de la piscine.

L'association ne pourra être tenue responsable des vols ou détérioration dans les vestiaires.

Les enfants sont pris en charge par l'encadrement au bord du bassin pour la natation ou devant la piscine en présence du moniteur pour les activités extérieures (triathlon). Merci de vous assurer de la présence du moniteur.

Enfin vous devez prendre connaissance du règlement intérieur.

La meilleure assurance reste bien-sûr la prévention, aussi soyez assuré de la vigilance permanente de l'encadrement de l'association pour vous permettre de pratiquer votre activité en toute sécurité.

AQUASPORT